

# Demande de bourse nationale du lycée

## Nouvelle inscription 2025-2026

Deux démarches sont possibles au moment de l'inscription (**mois de juin-juillet 2025**):

En ligne, en faisant l'inscription de votre enfant dans l'établissement via votre compte Éduconnect, rubrique mes services puis inscription et en acceptant l'étude automatique du droit à la bourse.

Ou alors



En venant à la date prévue pour l'inscription papier, avec la fiche de renseignements dûment complétée et en y joignant :

- **votre avis d'imposition 2025**
- **une attestation de paiement CAF de moins de trois mois**
- **le RIB du responsable légal et financier**

Avec l'étude automatique de droit à la bourse, il ne vous sera plus nécessaire de déposer une demande de bourse chaque année. Votre droit à la bourse sera étudié automatiquement jusqu'à l'année de terminale de votre enfant.

Si vous ne souhaitez pas consentir à la transmission automatique de vos données fiscales indispensable pour l'étude automatique de droit à la bourse, vous avez la possibilité de faire une demande de bourse annuelle durant la campagne qui débute au mois de septembre. Cette demande est valable pour une année scolaire et à renouveler chaque année jusqu'à l'année de terminale. Vous pouvez l'effectuer en ligne via votre compte Éduconnect ou bien remplir le formulaire prévu à cet effet (disponible sur le site du ministère de l'éducation nationale : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728> ou sur demande auprès du service gestion du lycée) en y joignant :

- votre avis d'imposition 2025
- une attestation de paiement CAF récente
- le RIB du responsable légal

La demande de bourse annuelle est à déposer ensuite au service gestion du lycée **jusqu'au 16 octobre 2025**.